

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mars 2024

Date de convocation
06/03/2025

Date d'affichage
06/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 8

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky ROY.

Étaient convoqués : Mme Delphine BONNEAU, M. Jean-Michel BOYER, M. Pascal CHAUMONT, M. Gérard LEFEVRE, Mme Françoise LE MEUR, M. Benoît NEVEU, Mme Cécile ROY, M. Jacky ROY

Procuration(s) : M. Frédéric COGNE a donné son pouvoir à M. Gérard LEFEVRE

Étaient absents : Mme Céline CHABAY, Mme Béatrice DUVEAU, M. Wallerand GOUILLY-FROSSARD, M. Romain GOURMAUD, M. Jérôme JUSSIAME

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme Cécile ROY

Délibération N°13-2025 : Affectation des résultats 2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

14/03/2025

et publication du :

14/03/2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky Roy, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	154 395,39€
- un excédent reporté de :	402 461,82€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	556 857,21€
- un déficit d'investissement de :	322 668,82€
- un déficit des restes à réaliser de :	15 494,67€
Soit un besoin de financement de :	338 163,49€

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCEDENT	556 857,21€
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	338 163,49€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	218 693,72€

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	322 668,82€
---	-------------

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Archigny
Le Maire, Jacky ROY



AR Prefecture

086-218600096-20250312-DL_13_2025-DE
Reçu le 14/03/2025